LE POINT EN RECHERCHE

Décembre 2010 Série socio-économique 10-021

Série sur le logement selon les données du Recensement de 2006 : Numéro 10 – Conditions de logement des aînés au Canada

INTRODUCTION

Le présent *Point en recherche* traite des conditions de logement des ménages âgés en se fondant sur les données du Recensement de 2006 et sur les résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2006. On entend ici par « ménages âgés » les ménages dont le principal soutien est âgé de 65 ans ou plus.

RÉSULTATS

La population de personnes âgées

La population de personnes âgées continue de croître à un rythme plus rapide que la moyenne canadienne

Entre 2001 et 2006, la population canadienne a augmenté de 5,4 %, passant de 30,0 millions à 31,6 millions d'habitants, et le nombre de personnes âgées au Canada est passé de 3,9 millions à 4,3 millions, une hausse de 11,4 % (voir le tableau 1). La proportion de personnes âgées au sein de la population totale est montée de 13 % à 13,7 %[1]. Au cours de cette même période, la croissance du nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus a été particulièrement forte : elle s'est chiffrée à 17 %. Les personnes de ce groupe d'âge représentaient 6,5 % de la population canadienne en 2006, contre 5,8 % en 2001.

Une majorité de personnes âgées vivent dans les régions métropolitaines de recensement (RMR)[2], les grands centres urbains du Canada, mais ce groupe est surreprésenté à l'extérieur des RMR (voir la figure 1). Par rapport à la population totale, la proportion de personnes âgées vivant dans les petits centres urbains (agglomérations de recensement – AR)[3] et à l'extérieur des centres urbains (15,5 %) est supérieure à celle vivant dans les RMR. Ces données n'ont rien d'étonnant, étant donné l'attrait qu'exercent de nombreux petits centres sur les retraités et la propension plus forte des personnes de moins de 65 ans à migrer des petits centres urbains et des collectivités rurales vers les grandes villes.

Les ménages âgés

La plupart des personnes âgées vivent dans des logements privés, mais elles sont plus susceptibles que les personnes non âgées de vivre dans des logements collectifs institutionnels

Comme c'est le cas des autres groupes d'âge, les personnes âgées vivaient majoritairement dans des logements privés en 2006. Elles étaient cependant plus susceptibles que les personnes plus jeunes d'habiter des logements collectifs institutionnels. À mesure que les personnes âgées vieillissent

---

[1] La croissance relativement élevée de la population de personnes âgées par rapport aux autres groupes d'âge s'explique par le vieillissement de la population canadienne, une tendance qui devrait se poursuivre au cours des prochaines décennies. Voir *L'Observateur du logement au Canada 2009*, figure 3-8, p. 45, à www.schl.ca.

[2] Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes comptant une population totale d'au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 personnes vivent dans le noyau urbain.

[3] Une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un noyau urbain comptant au moins 10 000 habitants.

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

Tableau 1 Population selon le groupe d'âge, Canada, 2001-2006

	2001						2006					
	Population totale		Population vivant dans des logements collectifs institutionnels		Population vivant dans des logements privés		Populationtotale		Population vivant dans des logements collectifs institutionnels		Population vivant dans des logements privés	
	(En milliers)	%	(En milliers)	%	(En milliers)	%	(En milliers)	%	(En milliers)	%	(En milliers)	%
Total	30 002	100	480	100	29 522	100	31 613	100	534	100	31 079	100
Personnes Agées de												
65 ans ou plus	3 890	13,0	287	59,8	3 603	12,2	4 335	13,7	324	60,8	4 011	12,9
75 ans ou plus	1 746	5,8	240	50,0	1 506	5,1	2 047	6,5	276	51,6	1 771	5,7
Personnes non âgées	26 111	87,0	192	40,0	25 919	87,8	27 278	86,3	209	39,2	27 068	87,1

Source: Statistique Canada (Recensement du Canada)

et que leur santé se dégrade, elles deviennent plus susceptibles de vivre dans des résidences pour personnes âgées, des centres de soins de santé ou des établissements de ce genre. Par conséquent, les aînés constituaient 61 % de la population vivant dans des logements collectifs institutionnels en 2006, bien que les personnes âgées de 65 ans ou plus ne représentaient que 13,7 % de la population totale (voir le tableau 1). En 2006, 7,5 % de l'ensemble des aînés vivaient dans des logements collectifs institutionnels, comparativement à 7,4 % en 2001. Chez les non-aînés, les proportions respectives étaient de 0,8 % en 2006 et de 0,7 % en 2001 (voir la figure 2).

L'augmentation du nombre et de la proportion d'aînés vivant dans des logements collectifs institutionnels de 2001 à 2006 est en partie attribuable à une proportion croissante de personnes âgées de 75 ans ou plus au sein de la population d'aînés. Les personnes âgées de 75 ans ou plus sont plus de six fois plus nombreuses à vivre dans des logements collectifs institutionnels que les personnes âgées de 65 à 74 ans. L'augmentation de la taille du groupe des 75 ans ou plus fait donc augmenter le nombre et le pourcentage d'aînés vivant en institution.

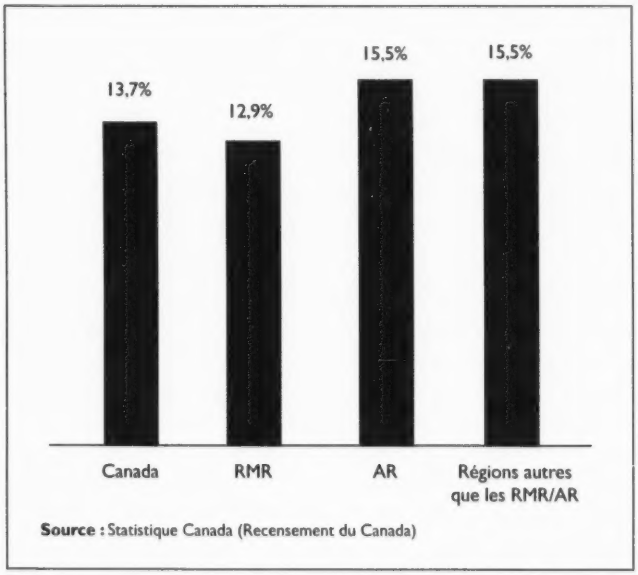

Figure 1 Proportion de personnes âgées (65 ans ou plus) par rapport à la population totale, 2006

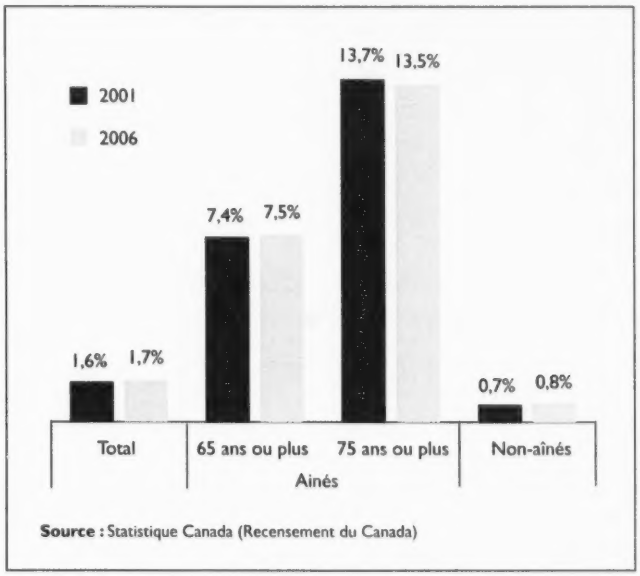

Figure 2 Proportion de la population vivant dans des logements collectifs institutionnels, Canada, 2001-2006

La situation de famille des aînés canadiens vivant dans des logements privés est différente de celle des non-aînés

En 2006, les ménages familiaux formés d'un couple sans enfants constituaient 41 % de tous les ménages dont le principal soutien était âgé de 65 ans ou plus, mais ne représentaient que 22 % de tous les ménages dont le principal soutien n'était pas une personne âgée (voir le tableau 2). En outre, 43 % des ménages âgés ne comptaient qu'une seule personne, contre seulement 22 % des autres ménages. La taille moyenne des ménages âgés (1,7 personne par ménage) est donc plus petite que celle des ménages non âgés (2,8 personnes par ménage).

Le nombre de ménages âgés continue d'augmenter plus rapidement que le nombre des autres ménages

La tendance des aînés à vivre dans des ménages de petite taille, associée au taux de croissance de la population âgée plus élevé que la moyenne de 2001 à 2006, a entraîné une forte progression du nombre de ménages âgés pendant cette période. De 2001 à 2006, le nombre total de ménages privés au Canada a augmenté de 7,6 % et le nombre de ménages dont le soutien était âgé de 65 ans ou plus a progressé à un taux de 9,9 %.

Tableau 2 Ménages selon la catégorie de ménage, le type de logement et le mode d'occupation – Canada, 2006

	Ménages âgés						Ménages non âgés		Total	
	65 ans ou plus		65 à 74 ans		75 ans ou plus					
	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)
Tous les ménages	2 646 085	100	1 387 285	100	1 258 805	100	9 791 385	100	12 437 470	100
Catégorie de ménage										
Couples (avec ou sans enfants)	1 250 335	47,3	780 175	56,2	470 165	37,4	5 894 585	60,2	7 144 920	57,4
Couples sans enfants	1 074 170	40,6	657 625	47,4	416 545	33,1	2 168 360	22,1	3 242 530	26,1
Couples avec enfants	176 165	6,7	122 550	8,8	53 620	4,3	3 726 225	38,1	3 902 390	31,4
Familles monoparentales	179 335	6,8	78 825	5,7	100 510	8,0	1 096 800	11,2	1 276 130	10,3
Hommes	35 265	1,3	16 660	1,2	18 605	1,5	212 515	2,2	247 780	2,0
Femmes	144 070	5,4	62 165	4,5	81 905	6,5	884 285	9,0	1 028 350	8,3
Personnes vivant seules	1 128 665	42,7	473 875	34,2	654 785	52,0	2 198 380	22,5	3 327 045	26,8
Hommes	302 100	11,4	151 855	10,9	150 240	11,9	1 179 665	12,0	1 481 765	11,9
Femmes	826 565	31,2	322 020	23,2	504 545	40,1	1 018 715	10,4	1 845 280	14,8
Autres catégories	87 745	3,3	54 410	3,9	33 335	2,6	601 625	6,1	689 365	5,5
Type de logement										
Maisons individuelles	1 459 825	55,2	822 565	59,3	637 255	50,6	5 420 140	55,4	6 879 965	55,3
Appartements	812 760	30,7	356 140	25,7	456 620	36,3	2 588 505	26,4	3 401 265	27,3
Autres logements collectifs	337 100	12,7	186 505	13,4	150 595	12,0	1 656 595	16,9	1 993 700	16,0
Habitations mobiles	36 405	1,4	22 070	1,6	14 335	1,1	126 135	1,3	162 535	1,3
Mode d'occupation										
Propriétaires	1 910 785	72,2	1 056 105	76,1	854 680	67,9	6 598 995	67,4	8 509 780	68,4
Propriété absolue	1 636 010	61,8	927 210	66,8	708 800	56,3	5 958 045	60,8	7 594 055	61,1
Copropriété	274 775	10,4	128 895	9,3	145 880	11,6	640 950	6,5	915 725	7,4
Locataires	729 640	27,6	327 395	23,6	402 240	32,0	3 148 860	32,2	3 878 500	31,2
Logement de bande	5 660	0,2	3 775	0,3	1 885	0,1	43 520	0,4	49 180	0,4
Taille moyenne des ménages	**1,7**	**n/a**	**1,9**	**n/a**	**1,6**	**n/a**	**2,8**	**n/a**	**2,5**	**n/a**

Source : Statistique Canada (Recensement du Canada)

Le mode d'occupation des personnes âgées

Une majorité de ménages âgés sont propriétaires de leur logement, lequel est de plus en plus souvent un logement en copropriété

Les ménages âgés sont plus susceptibles d'être propriétaires de leur logement que les ménages non âgés. En 2006, 72 % de l'ensemble des ménages âgés étaient propriétaires de leur logement, par rapport à 67 % des ménages non âgés (voir le tableau 2). Chez les ménages âgés, la proportion de propriétaires-occupants varie en fonction de l'âge du soutien du ménage. En 2006, 76 % des ménages dirigés par une personne âgée de 65 à 74 ans étaient propriétaires de leur logement, comparativement à 68 % des ménages dirigés par une personne âgée de 75 ans ou plus. En outre, les ménages âgés sont plus susceptibles que les autres ménages d'être propriétaires d'une copropriété : 10 % des ménages âgés et 7 % des ménages non âgés vivaient dans un logement de ce type en 2006.

Les choix de logement des personnes âgées

Plus de la moitié des ménages âgés vivent dans des maisons individuelles, et les aînés plus âgés sont plus susceptibles que les moins âgés d'habiter dans des appartements

À 55 %, le pourcentage de ménages âgés vivant dans des maisons individuelles est semblable à celui des ménages non âgés dans la même situation. Il existe cependant de nettes variations entre les ménages âgés, selon l'âge du principal soutien du ménage. Des ménages dirigés par une personne âgée de 65 à 74 ans, 59 % vivaient dans des maisons individuelles et 26 % dans des appartements. Les chiffres correspondants pour les ménages dirigés par une personne de 75 ans ou plus sont de 51 % et de 36 % (voir le tableau 2). Ces données reflètent la tendance des personnes âgées à quitter leur maison individuelle pour emménager dans un logement plus petit. Elles expliquent aussi le taux de propriétaires-occupants moins élevé chez les ménages dirigés par une personne de 75 ans ou plus. Comme un grand nombre d'appartements au Canada sont des logements locatifs, les propriétaires aînés plus âgés qui choisissent de vivre dans un appartement plus petit décident parfois de devenir locataires après avoir vendu leur maison. Toutefois, le taux de propriétaires-occupants demeure élevé chez les ménages dont le soutien est âgé de 75 ans ou plus, à 67,9 %, soit 0,5 point de pourcentage de plus que chez les ménages non âgés.

Les conditions de logement des personnes âgées

Définitions

Logement acceptable et besoins impérieux en matière de logement On considère qu'un **logement est acceptable** s'il est de qualité convenable, de taille convenable et de prix abordable.

- Un logement est de **qualité convenable** si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.
- Un logement est de **taille convenable** si le nombre de chambres est suffisant, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO). Selon cette norme, « suffisamment de chambres » signifie une chambre pour chaque membre des catégories d'occupants suivantes : couple d'adultes; personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage; deux enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans; fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent alors partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).
- Un logement est **abordable** si le ménage qui l'occupe y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt. Pour les locataires, les frais de logement englobent le loyer et les coûts de l'électricité, des combustibles, de l'approvisionnement en eau et des autres services municipaux. Pour les propriétaires, les frais de logement comprennent les paiements hypothécaires (principal et intérêt), les impôts fonciers, les charges de copropriété, le cas échéant, ainsi que les coûts d'électricité, des combustibles, de l'approvisionnement en eau et des autres services municipaux.

On dit d'un ménage qu'il éprouve des **besoins impérieux en matière de logement** si son habitation est non conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si le loyer médian des logements acceptables sur le marché local correspond à 30 % ou plus de son revenu avant impôt.

Pour certains ménages au Canada, il n'est pas possible d'évaluer les conditions de logement. En effet, aucune donnée sur les frais de logement n'est recueillie lors du recensement pour les ménages agricoles et les ménages vivant dans un logement de bande (qu'ils vivent ou non dans une réserve). L'abordabilité du logement ne peut donc pas être évaluée pour ces ménages. Sont aussi exclus de l'analyse de l'abordabilité du logement les ménages dont le revenu est nul ou négatif et les ménages qui ont un rapport frais de logement-revenu (RFLR) de 100 % ou plus, la SCHL jugeant impossible d'interpréter le RFLR dans leur situation. Parmi les 12,4 millions de ménages dénombrés dans le Recensement de 2006, 11,8 millions étaient des ménages non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors des réserves dont le RFLR pouvait être interprété. Le reste du présent document porte sur les conditions de logement de l'ensemble des ménages d'aînés parmi ces 11,8 millions de ménages.

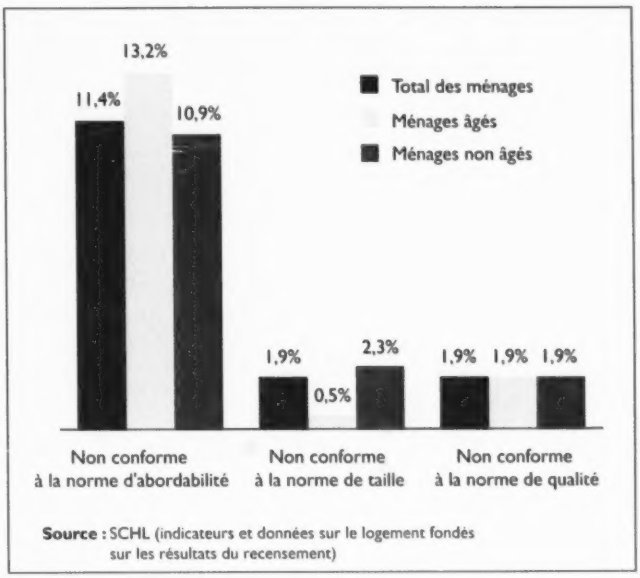

Figure 3 Ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, selon les normes d'occupation, Canada, 2006

Les besoins impérieux en matière de logement

Les ménages âgés sont plus susceptibles que les ménages non âgés d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement

En 2006, les ménages âgés (14,4 %) étaient plus susceptibles que les ménages non âgés (12,2 %) d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement (voir le tableau 3).

Tableau 3 Conditions de logement des ménages âgés et non âgés, Canada, 2006

	Tous les ménages			Ménages dont la situation de logement ne répond pas aux normes			Ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement		
	Total (Nbre)	Propriétaires (Nbre)	Locataires (Nbre)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)
Tous les ménages	11 766 145	8 158 120	3 608 025	30,5	22,7	48,2	12,7	6,3	27,2
Ménages âgés	2 573 845	1 862 080	711 770	28,4	18,8	53,7	14,4	7,9	31,4
Ménages non âgés	9 192 300	6 296 040	2 896 255	31,1	23,8	46,9	12,2	5,8	26,2

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

Tableau 4 Revenu, frais de logement et rapport frais de logement-revenu (RFLR) moyens des ménages, Canada, 2006

		Revenu annuel moyen avant impôt des ménages			Frais de logement mensuels moyens			RFLR moyen avant impôt		
		Total ($)	Propriétaires ($)	Locataires ($)	Total ($)	Propriétaires ($)	Locataires ($)	Total (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)
Tous les ménages	Total	72 391	85 857	41 943	905	983	725	22	19	29
	Éprouvant des besoins impérieux en matière de logement	19 968	22 789	18 496	756	909	675	49	50	48
	N'éprouvant pas de tels besoins	80 018	90 086	50 708	926	988	744	18	17	22
Ménages âgés	Total	50 647	57 916	31 631	606	578	681	21	17	32
	Éprouvant des besoins impérieux en matière de logement	18 147	19 435	17 300	657	683	641	45	43	46
	N'éprouvant pas de tels besoins	56 101	61 207	38 176	597	569	700	17	15	26
Ménages non âgés	Total	78 479	94 121	44 477	988	1 103	736	22	19	28
	Éprouvant des besoins impérieux en matière de logement	20 568	24 134	18 847	788	1 000	686	50	52	49
	N'éprouvant pas de tels besoins	86 552	98 440	53 573	1 016	1 109	754	18	17	21

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

Les besoins impérieux en matière de logement des ménages âgés sont plus susceptibles d'être causés par des problèmes d'abordabilité que de qualité ou de taille du logement

L'abordabilité est la principale cause de tels besoins chez les ménages âgés. La majorité de ces ménages aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement et dont l'habitation ne répond pas aux normes vivent dans un logement inabordable (voir la figure 3)[4]. Les ménages âgés éprouvant de tels besoins sont moins susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé que les ménages non âgés, une différence pouvant être attribuée à la petite taille moyenne des ménages d'aînés dont il a été question précédemment.

Les frais de logement des ménages âgés sont, en moyenne, inférieurs à ceux des ménages non âgés

Les frais de logement moyens et le rapport frais de logement-revenu (RFLR) moyen des ménages âgés sont inférieurs à ceux des ménages non âgés. Cela peut s'expliquer par les différentes habitudes d'occupation des ménages âgés et non âgés. La probabilité que les ménages âgés soient des propriétaires sans dette hypothécaire est beaucoup plus forte que chez les ménages non âgés (58 % contre 21 %). Les propriétaires sans dette hypothécaire sont ceux dont les frais de logement moyens sont les plus bas, puisque ceux-ci n'englobent que les impôts fonciers, les charges de copropriété, le cas échéant, et les coûts des combustibles,

[4] La somme des pourcentages de ménages dont le logement n'est pas conforme aux normes d'occupation pour chaque groupe de ménages ne correspond pas à la proportion totale respective des ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement étant donné qu'il est possible que le logement d'un ménage ne soit pas conforme à plus d'une norme.

de l'électricité, de l'approvisionnement en eau et des autres services. Ainsi, même si le revenu moyen des ménages âgés (50 647 $) était inférieur de 36 % à celui des ménages non âgés (78 479 $), le RFLR moyen des ménages âgés était légèrement inférieur à celui des ménages non âgés (voir le tableau 4). Les frais de logement moyens des ménages âgés étaient de 606 $ en 2006; c'est 39 % de moins que ceux des ménages non âgés (988 $).

Tableau 5 Revenu moyen des ménages et proportion des ménages âgés éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, selon le sexe du principal soutien et le type de ménage, Canada, 2006

	Revenu moyen des ménages	Pourcentage de ménages dans cette situation
Tous les ménages dont le soutien est un homme	55 060 $	8,2%
Couples sans enfants	57 976 $	3,7%
Personnes vivant seules	34 716 $	22,2%
Ménages multifamiliaux	57 535 $	30,1%
Autres ménages unifamiliaux	73 930 $	8,2 %
Tous les ménages dont le soutien est une femme	37 764 $	22,5 %
Couples sans enfants	60 556 $	6,9 %
Personnes vivant seules	29 367 $	25,4 %
Ménages multifamiliaux	s. o.	s. o.
Autres ménages unifamiliaux	58 321 $	21,2 %

Source : Statistique Canada (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu)

Le RFLR moyen plus faible chez l'ensemble des ménages âgés découle du fait que le RFLR moyen est relativement bas chez les ménages âgés propriétaires de leur logement (2,0 points de pourcentage de moins que celui des ménages non âgés) et relativement élevé chez les ménages âgés locataires (4,0 points de pourcentage de plus que celui des ménages non âgés). Les ménages âgés locataires sont beaucoup plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement (31,4 %) que les ménages âgés propriétaires (7,7 %) en raison de ces écarts relatifs aux RFLR moyens et ils représentent une grande proportion (60 %) des ménages âgés dans cette situation.

La proportion de personnes éprouvant des besoins impérieux en matière de logement est plus forte chez les hommes et les femmes âgés vivant seuls que chez les autres types de ménages âgés

Environ 8,2 % des ménages âgés dont le principal soutien était un homme se trouvaient dans cette situation en 2006, contre 22,5 % de ceux dont le principal soutien était une femme. Cependant, cet écart est considérablement plus faible entre les hommes et les femmes âgés vivant seuls. En effet, 22,2 % des hommes et 25,4 % des femmes âgés de 65 ans ou plus et vivant seuls éprouvaient de tels besoins en 2006. La comparaison du revenu moyen des ménages peut aider à expliquer ces résultats (voir le tableau 5). Bien qu'il y ait un écart prononcé entre le revenu moyen des ménages âgés dirigés par un homme et celui des ménages âgés dirigés par une femme, la différence de revenu moyen est beaucoup plus petite lorsque l'on compare les ménages formés d'une femme âgée vivant seule aux ménages composés d'un homme âgé vivant seul.

Tableau 6 Proportion des ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, Canada, 1996-2006

	Total			Propriétaires			Locataires		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Total des ménages	15,6	13,7	12,7	6,9	6,6	6,3	31,7	28,3	27,2
Ménages âgés	17,8	16,9	14,4	8,6	9,0	7,9	37,9	36,2	31,4
Ménages non âgés	15,1	12,9	12,2	6,4	5,8	5,8	30,3	26,4	26,2

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

Le fait de vivre seul augmente donc considérablement la probabilité qu'une personne âgée soit en situation de besoins impérieux en matière de logement. La probabilité particulièrement forte que les ménages âgés dont le principal soutien est une femme éprouvent de tels besoins est en grande partie attribuable au fait que ces ménages sont plus susceptibles d'être formés d'une personne seule (voir le tableau 2). Bien qu'il y ait un écart prononcé entre le revenu moyen de tous les ménages âgés dirigés par un homme et de tous ceux dirigés par une femme, le sexe en soi (c'est-à-dire les pensions de retraite et les salaires moyens des femmes, qui sont inférieurs à ceux des hommes) ne semble expliquer qu'une petite partie des différences entre les conditions de logement de ces ménages, du moins lorsque l'on exclut l'effet du type de ménage (voir le tableau 5).

De 2001 à 2006, les conditions de logement se sont davantage améliorées pour les ménages âgés que pour les ménages non âgés

Parmi tous les ménages, la proportion de ceux qui éprouvent des besoins impérieux en matière de logement est passée de 13,7 % en 2001 à 12,7 % en 2006, poursuivant ainsi une tendance observée entre 1996 et 2001 (voir le tableau 6). L'amélioration des conditions de logement a été plus marquée chez les ménages âgés; entre 2001 et 2006, la proportion des ménages âgés éprouvant de tels besoins est passée de 16,9 % à 14,4 % et celle des ménages non âgés dans cette situation, de 12,9 % à 12,2 %. Cependant, les ménages âgés sont demeurés relativement plus susceptibles que les ménages non âgés d'être en situation de besoins impérieux en matière de logement en 2006. La plus grande amélioration des conditions de logement des ménages âgés a été observée tant chez les propriétaires que chez les locataires; la proportion des ménages âgés éprouvant de tels besoins est passée de 36,2 % à 31,4 % chez les locataires et de 9,0 % à 7,9 % chez les propriétaires (voir le tableau 6). Ces données vont de pair avec les changements survenus dans le revenu moyen des ménages entre 2001 et 2006. Le revenu moyen des ménages âgés a enregistré une hausse de 23,5 % pendant cette période, comparativement à une augmentation de 18,1 % pour les ménages non âgés.

La hausse plus forte du revenu moyen et l'amélioration plus importante des conditions de logement des ménages âgés de 2001 à 2006 n'ont rien d'étonnant étant donné l'évolution du profil économique des aînés canadiens. Des cohortes de Canadiens, mieux nantis que les aînés plus âgés d'aujourd'hui, atteignent progressivement l'âge de 65 ans et les paiements de transfert des personnes âgées à revenu faible et moyen ont augmenté au cours des dernières années. Ces tendances changent lentement les caractéristiques socioéconomiques des ménages âgés et mènent à l'amélioration des conditions de logement des personnes âgées.

RÉSUMÉ

De 2001 à 2006, la population de personnes âgées a connu une croissance plus rapide que celle de l'ensemble de la population canadienne, et le nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus a augmenté à un rythme particulièrement élevé. En 2006, la plupart des personnes âgées vivaient dans des logements privés et la taille moyenne des ménages dont le principal soutien était un aîné était plus petite que celle des ménages non dirigés par un aîné. La croissance de la population âgée et la petite taille moyenne des ménages dirigés par un aîné ont donné lieu à une plus forte hausse du nombre de ménages âgés que de ménages non âgés de 2001 à 2006.

Tout comme lors des recensements précédents, les ménages âgés disposaient d'un revenu moyen plus faible et étaient plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement que les ménages non âgés en 2006. Cependant, de 2001 à 2006, l'amélioration des conditions de logement et la hausse du revenu moyen ont été plus fortes chez les ménages âgés que chez les ménages non âgés. La probabilité d'être aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement est considérablement plus élevée chez les aînés vivant seuls que chez les autres types de ménages âgés. Cette conclusion s'applique indépendamment du sexe du principal soutien du ménage. Bien que les ménages âgés dont le principal soutien est une femme soient beaucoup plus susceptibles d'éprouver de tels besoins que ceux dirigés par un homme, l'écart propre au sexe en ce qui a trait aux conditions de logement est considérablement moins prononcé entre les femmes et les hommes âgés vivant seuls. Le type de ménages est donc une variable importante qui influe sur les proportions de ménages âgés éprouvant des besoins impérieux en matière de logement.

REMERCIEMENTS

La SCHL contribue au financement de la collecte de données sur le logement pour le Recensement du Canada et les enquêtes de Statistique Canada. L'information de Statistique Canada est utilisée avec la permission de l'organisme. Il est interdit aux utilisateurs de reproduire les données et de les rediffuser, telles quelles ou modifiées, à des fins commerciales sans le consentement exprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, le cas échéant, de Statistique Canada. On peut se renseigner sur l'éventail des données de Statistique Canada auprès des bureaux régionaux de l'organisme, sur son site Web (www.statcan.gc.ca) ou encore par téléphone, en composant, sans frais, le 1-800-263-1136.

Pour obtenir davantage d'information au sujet des données sur le logement de la SCHL fondées sur les résultats des recensements, veuillez vous référer au *Logement au Canada en ligne* sur le site Web de la Société, **www.schl.ca.** Pour toute question concernant le présent document, pour formuler des observations à son égard ou pour suggérer des sujets de recherche, merci de bien vouloir nous contacter, soit par courriel, à l'adresse HiCO-LaCel@schl.ca, soit par la poste, à l'adresse suivante :

Politiques et recherche
Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Directrice de projet à la SCHL : Hoda Shawki

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la ***Loi nationale sur l'habitation,*** le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent Point en recherche fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets ***Le Point en recherche*** et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

©2010, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 21-12-10

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

67202